

24 juin 2021 -18:17

Appartient à Conseil des ministres du 24 juin 2021

Règlement du contrôle interne et de l'audit interne de l'Agence fédérale de la dette

Le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal déterminant le fonctionnement et l'organisation du contrôle interne et de l'audit interne de l'Agence fédérale de la dette.

Le projet prévoit que le contrôleur interne fasse rapport au président du Comité stratégique de l'Agence fédérale de la dette.

Il apporte par ailleurs des modifications au texte des trois arrêtés royaux suivants :

- l'arrêté royal du 17 août 2007 relatif au système de contrôle interne dans certains services du pouvoir fédéral
- l'arrêté royal du 17 août 2007 portant création du Comité d'audit de l'administration fédérale (CAAF)
- l'arrêté royal du 4 mai 2016 portant création du Service fédéral d'audit

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vincent Van Peteghem, Vice-Premier ministre et ministre des Finances, chargé de la Coordination de la lutte contre la fraude
Rue de la Loi, 12
1000 Bruxelles
Belgique
<https://vanpeteghem.belgium.be>

Miet Deckers
Porte-parole
+32 475 76 65 26
miet.deckers@vincent.minfin.be